RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00379
Numéro SIREN : 301 985 552
Nom ou dénomination : ABC PLASTIK

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002601

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

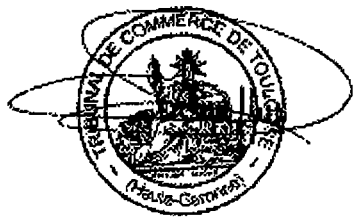
1832600

Dénomination : ABC PLASTIK
Adresse : centre commercial 7 Rue Rene Sirot 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

n° de gestion : 1974B00379
n° d'identification : 301 985 552

n° de dépôt : A2015/002601
Date du dépôt : 13/02/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/06/2009



1832600

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15 244 EUROS
CENTRE COMMERCIAL DE GROS
7 Rue René SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301 985 552 00050 APE 252C
RCS TOULOUSE 74 B 379

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf,
le 30 Juin, à 16 heures,
les associés de la société "ABC PLASTIK", se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par la gérante, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents ou représentés:

La société Alpha Film, représentée par Mme Françoise OURNIER, titulaire de 1.000 parts

L'assemblée est présidée par la gérante, Madame Françoise OURNIER, qui constate que la totalité des parts constituant le capital est présente, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions prévues à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:
.les récépissés des lettres de convocation,
.le rapport de gestion,
.les comptes annuels,
.les rapports du commissaire aux comptes,
.le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:
.Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008,
.Approbation des comptes,
.Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2008,
.Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,
.Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,
.Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérante.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.
Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, ainsi que de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés par la gérante, et qui font apparaître un bénéfice de 1.834.377 euros, déclare approuver lesdits rapports et comptes.

Elle décide d'affecter le résulter de la façon suivante:
.Distribution de dividendes: 1.834.377 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérante pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

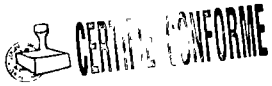
CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur Jean Victor PECONDON-LACROIX commissaire aux comptes titulaire a présenté sa démission en raison de son départ en retraite.
Le commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Fernand MOLINA, exercera la fonction de commissaire aux comptes pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur PECONDON-LACROIX, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social à clore le 31 Décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante.



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

1832601

Dénomination : ABC PLASTIK
Adresse : centre commercial 7 Rue Rene Sirot 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

n° de gestion : 1974B00379
n° d'identification : 301 985 552

n° de dépôt : A2015/002601
Date du dépôt : 13/02/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 24/12/2014

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE - Greffe Central -

1832601

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15 244 EUROS
CENTRE COMMERCIAL DE GROS
7 Rue René SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301 985 552 00050 APE 252C
RCS TOULOUSE 74 B 379

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
le 24 Décembre, à 11 heures,
les associés de la société "ABC PLASTIK", se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par la gérante, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents ou représentés:

La société Alpha Film, représentée par Mme Françoise OURNIER, titulaire de 1.000 parts

L'assemblée est présidée par la gérante, Madame Françoise OURNIER, qui constate que la totalité des parts constituant le capital est présente, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions prévues à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:
.Régularisation des mentions figurant au registre du commerce et des sociétés relatives aux commissaires aux comptes.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.
Personne ne demandant plus la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

- La collectivité des associés réitère les termes de l'assemblée générale du 30 Juin 2009, par lesquels il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean Victor PECONDON-LACROIX de son mandat de commissaire aux comptes titulaire, avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2011 à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

- La collectivité des associés réitère les termes de l'assemblée générale du 30 Juin 2009, par lesquels Monsieur Fernand MOLINA, commissaire aux comptes suppléant, a été appelé à succéder à Monsieur Jean Victor PECONDON-LACROIX, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, du fait de la démission de ce dernier, avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2011 à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés réitère les termes de l'assemblée générale du 30 Juin 2012, par lesquels Monsieur Xavier MOLINA a été désigné en qualité de commissaire aux comptes suppléant à compter du 30 Juin 2012, poste devenu vacant depuis l'accession de Monsieur Fernand MOLINA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, aux termes de l'assemblée du 30 Juin 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités de publicité requises, notamment auprès du registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULOUSE

1832602

Dénomination : ABC PLASTIK
Adresse : centre commercial 7 Rue Rene Sirot 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

n° de gestion : 1974B00379
n° d'identification : 301 985 552

n° de dépôt : A2015/002601
Date du dépôt : 13/02/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 24/12/2014

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE - Palais de Commerce -

1832602

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15 244 EUROS
CENTRE COMMERCIAL DE GROS
7 Rue René SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301 985 552 00050 APE 252C
RCS TOULOUSE 74 B 379

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
le 24 Décembre, à 11 heures,
l'associée unique de la société "ABC PLASTIK", a pris les résolutions suivantes en vue de la régularisation des mentions figurant au registre du commerce et des sociétés relatives aux commissaires aux comptes.

PREMIERE RESOLUTION

Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean Victor PECONDON-LACROIX de son mandat de commissaire aux comptes titulaire.

DEUXIEME RESOLUTION.

Monsieur Fernand MOLINA, qui était commissaire aux comptes suppléant, a été appelé à succéder à Monsieur Jean Victor PECONDON-LACROIX, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, du fait de la démission de ce dernier.

TROISIEME RESOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 30 Juin 2012, Monsieur Xavier MOLINA a été désigné en qualité de commissaire aux comptes suppléant à compter du 30 Juin 2012, poste devenu vacant depuis l'accession de Monsieur Fernand MOLINA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités de publicité requises, notamment auprès du registre du commerce et des sociétés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante.

